

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



N° **19895** du

1 0 MARS 2017

Direction Générale de la Gendarmerie Nationale

Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale

Sous-Direction de la Gestion du Personnel

Bureau du personnel sous-officier de gendarmerie et volontaire GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV/2SOGCG

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

VU le code de la défense ;

**VU** le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps des sousofficiers de gendarmerie ;

**VU** le décret n° 2011-388 du 13 avril 2011 modifié, fixant les indices de solde applicables aux corps militaires de la gendarmerie nationale,

## **DÉCIDE**

**Art. 1er.** L'échelon exceptionnel de major est attribué à compter du 1<sup>er</sup> **avril 2017** au sous-officier dont le nom suit :

Commandement de la gendarmerie outre mer.

Langlois

Pierrot

Nigend:

113 109

Numéro de livret de solde :

5 189 251

**Art. 2.** La présente décision sera notifiée à l'intéressé dans les formes réglementaires, prescrites par la note-express n° 40000/DEF/GEND/RH/ETG du 17 août 2001. Le récépissé de notification sera classé au dossier de l'intéressé.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,

Annal Charle Branch Cir (2002) 1012 C L

4 rue Claude Bernard CS 60003 – 92136 Issy-les-Moulineaux. – Tél. : 01 84 22 23 30 – Fax. : 01 84 22 23 49 bpsogv.sdgp.dggn@gendarmerie.interieur.gouv.fr